

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
23 mars 2023
n° 11 / 7988^e
pages 545 à 592



CHRONIQUE / Contrat et obligations

Avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux : faut-il ériger la mixité en principe de qualification ?

> Françoise Labarthe

559

ÉDITORIAL

545 Balancez, balancez..., *Nicolas Dissaux*

ACTUALITÉS

- 549 Clause abusive (effets) : pouvoirs et office du juge national
- 549 Bail commercial (indemnité d'occupation) : prescription de l'action en paiement
- 550 Société par actions simplifiée (nullité) : violation des règles statutaires
- 551 Vente (promesse unilatérale) : portée du revirement de jurisprudence
- 552 Droits de la défense : modification de la date des faits de la prévention
- 553 Communication des pièces aux tiers : constitutionnalité du régime
- 556 Contrat à durée déterminée (requalification) : prescription de l'action

POINT DE VUE

557 Des professions libérales réglementées, *Jean-Jacques Daigre*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 563 **Chronique** : Le contrat conjoint : esquisse d'un régime juridique, *Marie Nicolle*
- 571 **Panorama** : Procédure civile, *Natalie Fricero*
- 582 **Notes** : De quelques failles du droit constitutionnel français, À propos de la décision de renvoi d'une QPC sur la perquisition menée au ministère de la justice dans l'affaire *Dupond-Moretti*, note sous *Ass. plén.*, 17 févr. 2023, *Mathilde Heitzmann-Patin et Julien Padovani*
- 587 Le prononcé de la résolution judiciaire indifférent au motif de l'inexécution, ou quand rien ne change, note sous *Com.* 18 janv. 2023, *Marie Garnier-Zaffagnini*

ENTRETIEN

592 Ghislain Poissonnier – Quelles sont les conséquences juridiques de l'occupation prolongée de la Palestine ?

DALLOZ

Lefebvre Dalloz

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
STÉPHANE DURET

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,

BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{re} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, *Directrice*
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1 016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPOINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mars 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Nicolas Dissaux

545

Balancer, balancez...



ACTUALITÉS

548

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Crédit documentaire (paiement):

portée de l'exception de compensation légale,
Com. 15 mars 2023

Cession de créances (bordereaux): pas d'effet
en l'absence de date, *Com. 15 mars 2023*

Consommation

Clause abusive (effets): pouvoirs et office
du juge national, *CJUE 16 mars 2023*

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (indemnité d'occupation):
prescription de l'action en paiement,
Civ. 3^e, 16 mars 2023

Bail commercial (congé): computation du délai
de six mois, *Civ. 3^e, 16 mars 2023*

Société et marché financier

Société par actions simplifiée (nullité): violation
des règles statutaires, *Com. 15 mars 2023*

551

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente (promesse unilatérale): portée
du revirement de jurisprudence,
Com. 15 mars 2023

Vente (terrain): date d'appréciation de la
conformité, *Civ. 3^e, 16 mars 2023*

552

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Droits de la défense: modification de la date
des faits de la prévention, *Crim. 15 mars 2023*

Saisie pénale (avocat): recours contre
la décision d'autorisation du juge,
Crim. 14 mars 2023

Communication des pièces aux tiers:
constitutionnalité du régime,
Cons. const. 17 mars 2023

554

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (protection subsidiaire): mineur non
accompagné, *Civ. 1^{er}, 15 mars 2023*

554

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

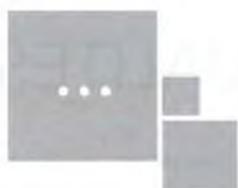
Droit du travail

Prud'hommes (compétence): action d'un
travailleur temporaire, *Soc. 15 mars 2023*

Salaire (prescription): application dans le temps
de la loi nouvelle, *Soc. 15 mars 2023*

Contrat à durée déterminée: date de la faute
justifiant la rupture anticipée, *Soc. 15 mars 2023*

Contrat à durée déterminée (requalification):
prescription de l'action, *Soc. 15 mars 2023*



POINT DE VUE

557 Des professions libérales réglementées
par Jean-Jacques Daigre



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

559 Avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux: faut-il ériger la mixité en principe de qualification?
par Françoise Labarthe

563 Le contrat conjoint: esquisse d'un régime juridique
par Marie Nicolle

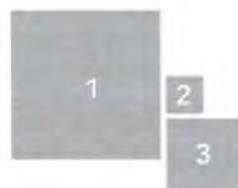
PANORAMA

571 Procédure civile
janvier 2022 – février 2023
par Natalie Fricero

NOTES

582 De quelques failles du droit constitutionnel français À propos de la décision de renvoi d'une QPC sur la perquisition menée au ministère de la justice dans l'affaire *Dupond-Moretti*
note sous *Ass. plén.*, 17 févr. 2023
par Mathilde Heitzmann-Patin et Julien Padovani

587 Le prononcé de la résolution judiciaire indifférent au motif de l'inexécution, ou quand rien ne change,
note sous *Com.* 18 janv. 2023
par Marie Garnier-Zaffagnini



ENTRETIEN

592 Ghislain Poissonnier – Quelles sont les conséquences juridiques de l'occupation prolongée de la Palestine ?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr